Volet B Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0727393397

Nom

(en entier): 90 WASH

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Trieu Bouton 116

: 6464 Baileux

Objet de l'acte : CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Vincent MAILLARD, Notaire à Chimay, le 21 mai 2019, en cours d'enregistrement, il résulte ce qui suit:

- 1. Monsieur DURIEUX Yvan Sylvain Bernard Ghislain, né à Chimay le 02 janvier 1967, époux de Madame SMET Carole Ginette Anne, née à Chimay le 11 septembre 1964, domiciliés ensemble à 6461 Virelles (Chimay), Rue du Triangle, 18. .
- 2. Mademoiselle **ZINGLE Margaret**, née à Lobbes le 16 février 1970, domiciliée à 6591 Macon (Momignies), Rue Joseph Hannecart, 8.

Déclarant avoir fait une déclaration de cohabitation légale avec Monsieur PAQUET Eric Marceau Ghislain à la commune de Momignies le 09 novembre 2009.

3. Monsieur RIOS VIVAS José Manuel, né à Chimay le 21 mai 1974, divorcé, non remarié, domicilié à 6464 Baileux, Trieu Bouton, 116,.

A. - CONSTITUTION

- 1) Les comparants requièrent le notaire soussigné d'acter qu'ils constituent entre eux une société et de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée, dénommée «90WASH», ayant son siège à 6464 Baileux, Rue Trieu Bouton 116, aux capitaux propres de départ de vingt-cinq mille euros (25.000.00- EUR).
- 2) Les comparants détenant ensemble au moins un tiers des actions, déclarent assumer seuls la qualité de fondateurs conformément au Code des sociétés et des associations.
- 3) Préalablement à la constitution de la société, les comparants, en leur qualité de fondateurs, ont remis au notaire soussigné le plan financier de la société, réalisé le 30 avril 2019 et dans lequel les capitaux propres de départ de la société se trouvent justifiés.

Ils déclarent que le notaire a attiré leur attention sur la responsabilité des fondateurs en cas de faillite de la société dans les trois ans de sa constitution, si les capitaux propres de départ sont manifestement insuffisants pour mener l'activité projetée.

- 4) Ils déclarent souscrire les actions en espèces, comme suit :
 - par Madame Margareth ZINGLE: 25 actions
 - par Monsieur Yvan DURIEUX : 25 actions
 - par Monsieur José RIOS VIVAS : 25 actions.

Soit ensemble: 75 actions

Monsieur DURIEUX et Madame ZINGLE déclarent et reconnaissent que chacune des actions ainsi souscrites a été entièrement libérée par un versement en espèces et que le montant de ces versements, soit vingt-cing mille euros (25.000,00- EUR), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès de la Banque FINTRO sous le numéro BE74 1431 0796 1307.

Nous, Notaire, attestons que ce dépôt a été effectué conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Monsieur RIOS VIVAS déclare qu'en application de la faculté prévue à l'article 5:8 du Code des sociétés et des associations, aucun versement ne doit encore être effectué sur les actions qu'il

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Volet B - suite

souscrit au moment de la constitution.

- B. STATUTS
- Article 1 Forme

Société à responsabilité limitée (SRL).

Article 2 – Dénomination

90WASH

Article 3 - Siège de la société

Le siège social est établi à 6464 Baileux, Trieu Bouton 116.

Dans le respect des limites prévues par l'article 2:4. CSA (dont notamment le respect des dispositions légales/décrétales relatives à l'emploi des langues), l'organe d'administration a le pouvoir de déplacer le siège de la société.

La société peut par ailleurs établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, d'exploitation, agences et succursales en Belgique ou à l'étranger.

Article 4 – Objet et But(s) de la société

Objet

La société a pour objet :

- la gestion d'un self wash pour voitures.
- l'importation et l'exportation de tous produits se rapportant à l'objet de la société.
- le développement d'activités telles que le management, l'assistance, le conseil aux entreprises et le partenariat d'entreprises dans la mise en place de systèmes de gestion (qualité, sécurité, environnement), la publicité, la fourniture et le rassemblement d'informations, l'exécution de travaux informatiques et d'analyse financière, ainsi que toutes prestations de services liées directement ou indirectement à ces activités;
 - - les activités suivantes (reprises aux codes NACE sous n°) :
- 41 Construction de bâtiments, promotion immobilière
- 411 promotion immobilière
- 4110 promotion immobilière
- 41101 promotion immobilière résidentielle
- 4110101 promotion immobilière de maisons d'habitation neuves ou de travaux de rénovation
- 4110102 promotion immobilière d'immeubles résidentiels
- 41102 promotion immobilière non résidentielle
- 4110201 promotion immobilière de bureaux
- 4110211 promotion immobilière de centres commerciaux et industriels, hôtels, zones d'activités et marchés, ports de plaisance, stations de sports d'hiver, etc...
- 4110212 Aménagement ou rénovation de zones urbaines par voie de promotion
- 412 Contuction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- 4120 Contuction de bâtiments résidentiels et non résidentiels
- 41201 Contuction générale de bâtiments résidentiels
- 4120101 Réalisation de gros oeuvre de maisons individuelles
- 4120102 Construction de maisons individuelles "clés en mains"
- 4120111 Réalisation de gros oeuvre de bâtiments à celllules multiples (appartements,...)
- 4120112 Réalisation d'appartements "clés en main"
- 4120121 Réalisation de gros oeuvre de bâtiments
- 4120122 Coordination générale sur le chantier
- 41202 Construction générale d'immeubles de bureaux
- 41203 Construction générale d'autres bâtiments non résidentiels
- 4120301 Réalisation de gros oeuvre de bâtiments et ouvrages industriels ou commerciaux, de dépôts de véhicules, d'entrepôts, d'écoles, de cliniques, de bâtiments pour la pratique d'un culte, etc...
- 4120302 Montage de hangars, granges, silos,... à usage agricoles
- 462 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants
- 4621 Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail
- 46211 Commerce de gros de céréales et de semences
- 4621101 Commerce de gros de céréales et semences
- 4621102 Commerce de gros de pommes de terre de semence
- 46212 Commerce de gros d'aliments pour le bétail
- 46213 Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale
- 4621301 Commerce de gros d'huiles et de graisses non comestibles
- 46214 Commerce de gros d'autres produits agricoles
- 46215 Commerce de gros de tabac non manufacturé
- 46216 Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général 4622 Commerce de gros de fleurs et de plantes

Volet B - suite

46220 Commerce de gros de fleurs et de plantes 4622001 Commerce de gros de bulbes de tulipes

4622 Commerce de gros d'eniment vivente

4623 Commerce de gros d'animaux vivants

46231 Commerce de gros de bétail

46232 Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail

4624 Commerce de gros de cuirs et de peaux

46240 Commerce de gros de cuirs et de peaux

463 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac

4631 Commerce de gros de fruits et de légumes

46311 Commerce de gros de pommes de terre de consommation

46319 Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation

4631901 Commerce de gros de fruits et de légumes frais et en l'état, y compris les pommes de terre

46360 Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie

4637 Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices

46370 Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices

4638 Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

46381 Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques

46382 Commerce de gros de produits à base de pommes de terre

46383 Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie

4638301 Commerce de gros d'aliments pour animaux domestiques

46389 Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.

4638901 Commerce de gros de farines et produits pour la boulangerie

4638902 Commerce de plats cuisinés frais et prêts à emporter

4638903 Commerce de gros de conserves

4638904 Commerce de gros de confitures et de miel

4638905 Commerce de gros de pâtes alimentaires et de riz

4638906 Commerce de gros de desserts

4638907 Autres commerces de gros alimentaires spécialisés n.d.a.

4639 Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac

46391 Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées

4639101 Commerce de gros d'une gamme de pdts alimentaires surgelés: viandes et charcuteries, volailles et gibiers, poissons et crustacés, fruits et légumes, plats cuisinés, desserts, glaces de consomm. etc.

46392 Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac

4639201 Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires

464 Commerce de gros d'autres biens domestiques

4641 Commerce de gros de textiles

46411 Commerce de gros de tissus, d'étoffes et d'articles de mercerie

4641101 Commerce de gros de fils

4641102 Commerce de gros de tissus et d'étoffes

4641103 Commerce de gros d'articles de mercerie: aiguilles, fils, rubans etc.

46412 Commerce de gros de linge de maison et de literie

4641201 Commerce de gros de linge de maison et de literie

46419 Commerce de gros d'autres textiles

4641901 Commerce de gros de bâches, housses, parasols, stores etc.

4642 Commerce de gros d'habillement et de chaussures

46421 Commerce de gros de vêtements de travail

46422 Commerce de gros de sous-vêtements

46423 Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements

4642301 Commerce de gros d'articles d'habillement, y compris les vêtements de sport

4642302 Commerce de gros d'articles en fourrure

46424 Commerce de gros d'accessoires du vêtement

46425 Commerce de gros de chaussures

4642501 Commerce de gros de chaussures

4643 Commerce de gros d'appareils électroménagers

46431 Commerce de gros d'appareils électroménagers et audio-vidéo

4643101 Commerce de gros d'appareils électroménagers

4643102 Commerce de gros d'appareils audio et vidéo: radio, télévision, chaînes, magnétoscopes etc

4643103 Commerce de gros de matériels électriques d'installation à usage domestique

46432 Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons

4643201 Commerce de gros de disques, de disques compacts, d'audiocassettes et de vidéocassettes enregistrés

Volet B - suite

46433 Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques et d'autres articles d'optique

4644 Commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits d'entretien

46441 Commerce de gros de porcelaine et de verrerie

4644101 Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage

46442 Commerce de gros de produits d'entretien

4644201 Commerce de gros de produits d'entretien et de nettoyage, y compris les poudres de lessive

4645 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

46450 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

4645001 Commerce de gros de produits d'hygiène

4646 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

46460 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

4646001 Commerce de gros de matériel médico-chirurgical et de fournitures dentaires

4646002 Commerce de gros d'articles d'orthopédie

4647 Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande

46321 Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de gibier

4632101 Commerce de gros de viande et de produits à base de viande, à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers

4632102 Commerce de gros de viande de lapins

46322 Commerce de gros de viande de volaille et de gibier

4633 Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

46331 Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs

4633101 Commerce de gros de produits laitiers (lait, beurre, fromage etc.)

4633102 Commerce de gros d'oeufs et de produits à base d'oeufs

46332 Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles

4633201 Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles d'origine animale et végétale

4634 Commerce de gros de boissons

46341 Commerce de gros de vin et de spiritueux

4634101 Mise en bouteilles pour compte propre de vins achetés en vrac

46349 Commerce de gros de boissons, assortiment général

4634901 Commerce de gros de toutes boissons, alcoolisées ou non

4635 Commerce de gros de produits à base de tabac

46350 Commerce de gros de produits à base de tabac

4636 Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie

462 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants

4621 Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail

46211 Commerce de gros de céréales et de semences

4621101 Commerce de gros de céréales et semences

4621102 Commerce de gros de pommes de terre de semence

46212 Commerce de gros d'aliments pour le bétail

46213 Commerce de gros d'huiles et de graisses brutes d'origine végétale ou animale

4621301 Commerce de gros d'huiles et de graisses non comestibles

46214 Commerce de gros d'autres produits agricoles

46215 Commerce de gros de tabac non manufacturé

46216Commerce de gros d'aliments pour le bétail et de produits agricoles, assortiment général

4622 Commerce de gros de fleurs et de plantes

46220 Commerce de gros de fleurs et de plantes

4622001 Commerce de gros de bulbes de tulipes

4623 Commerce de gros d'animaux vivants

46231 Commerce de gros de bétail

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

46232 Commerce de gros d'animaux vivants, sauf bétail

4624 Commerce de gros de cuirs et de peaux

46240 Commerce de gros de cuirs et de peaux

463 Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons et de tabac

4631 Commerce de gros de fruits et de légumes

46311 Commerce de gros de pommes de terre de consommation

46319 Commerce de gros de fruits et de légumes, sauf pommes de terre de consommation

4631901 Commerce de gros de fruits et de légumes frais et en l'état, y compris les pommes de terre

4632 Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande

46321 Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande, sauf viande de volaille et de

Volet B - suite

gibier

4632101 Commerce de gros de viande et de produits à base de viande, à l'exclusion de viande de volailles et de gibiers

4632102 Commerce de gros de viande de lapins

46322 Commerce de gros de viande de volaille et de gibier

4633 Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

46331 Commerce de gros de produits laitiers et d'oeufs

4633101 Commerce de gros de produits laitiers (lait, beurre, fromage etc.)

4633102 Commerce de gros d'oeufs et de produits à base d'oeufs

46332 Commerce de gros d'huiles et de matières grasses comestibles

4633201 Commerce de gros d'huiles et de graisses comestibles d'origine animale et végétale

4634 Commerce de gros de boissons

46341 Commerce de gros de vin et de spiritueux

4634101 Mise en bouteilles pour compte propre de vins achetés en vrac

46349 Commerce de gros de boissons, assortiment général

4634901 Commerce de gros de toutes boissons, alcoolisées ou non

4635 Commerce de gros de produits à base de tabac

46350 Commerce de gros de produits à base de tabac

4636 Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie

46360 Commerce de gros de sucre, de chocolat et de confiserie

4637 Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices

46370 Commerce de gros de café, de thé, de cacao et d'épices

4638 Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques

46381 Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques

46382 Commerce de gros de produits à base de pommes de terre

46383 Commerce de gros d'aliments pour animaux de compagnie

4638301 Commerce de gros d'aliments pour animaux domestiques

46389 Commerce de gros d'autres produits alimentaires n.c.a.

4638901 Commerce de gros de farines et produits pour la boulangerie

4638902 Commerce de plats cuisinés frais et prêts à emporter

4638903 Commerce de gros de conserves

4638904 Commerce de gros de confitures et de miel

4638905 Commerce de gros de pâtes alimentaires et de riz

4638906 Commerce de gros de desserts

4638907 Autres commerces de gros alimentaires spécialisés n.d.a.

4639 Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac

46391 Commerce de gros non spécialisé de denrées surgelées

4639101 Commerce de gros d'une gamme de pdts alimentaires surgelés: viandes et charcuteries, volailles et gibiers, poissons et crustacés, fruits et légumes, plats cuisinés, desserts, glaces de consomm, etc.

46392 Commerce de gros non spécialisé de denrées non-surgelées, boissons et tabac

4639201 Autres commerces de gros non spécialisés de produits alimentaires

464 Commerce de gros d'autres biens domestiques

4641 Commerce de gros de textiles

46411 Commerce de gros de tissus, d'étoffes et d'articles de mercerie

4641101 Commerce de gros de fils

4641102 Commerce de gros de tissus et d'étoffes

4641103 Commerce de gros d'articles de mercerie: aiguilles, fils, rubans etc.

46412 Commerce de gros de linge de maison et de literie

4641201 Commerce de gros de linge de maison et de literie

46419 Commerce de gros d'autres textiles

4641901 Commerce de gros de bâches, housses, parasols, stores etc.

4642 Commerce de gros d'habillement et de chaussures

46421 Commerce de gros de vêtements de travail

46422 Commerce de gros de sous-vêtements

46423 Commerce de gros de vêtements, autres que vêtements de travail et sous-vêtements

4642301 Commerce de gros d'articles d'habillement, y compris les vêtements de sport

4642302 Commerce de gros d'articles en fourrure

46424 Commerce de gros d'accessoires du vêtement

46425 Commerce de gros de chaussures

4642501 Commerce de gros de chaussures

4643 Commerce de gros d'appareils électroménagers

46431 Commerce de gros d'appareils électroménagers et audio-vidéo

Volet B - suite

4643101 Commerce de gros d'appareils électroménagers

4643102 Commerce de gros d'appareils audio et vidéo: radio, télévision, chaînes, magnétoscopes etc.

4643103 Commerce de gros de matériels électriques d'installation à usage domestique

46432 Commerce de gros de supports enregistrés d'images et de sons

4643201 Commerce de gros de disques, de disques compacts, d'audiocassettes et de vidéocassettes enregistrés

46433 Commerce de gros d'appareils photographiques et cinématographiques et d'autres articles d'optique

4644 Commerce de gros de porcelaine, de verrerie et de produits d'entretien

46441 Commerce de gros de porcelaine et de verrerie

4644101 Commerce de gros de vaisselle et de verrerie de ménage

46442 Commerce de gros de produits d'entretien

4644201 Commerce de gros de produits d'entretien et de nettoyage, y compris les poudres de lessive

4645 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

46450 Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté

4645001 Commerce de gros de produits d'hygiène

4646 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

46460 Commerce de gros de produits pharmaceutiques

4646001 Commerce de gros de matériel médico-chirurgical et de fournitures dentaires

4646002 Commerce de gros d'articles d'orthopédie

4647 Commerce de gros de mobilier domestique, de tapis et d'appareils d'éclairage

46471 Commerce de gros de mobilier domestique

46472 Commerce de gros de tapis

46473 Commerce de gros d'appareils d'éclairage

4648 Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie

46480 Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie

4649 Commerce de gros d'autres biens domestiques

46491 Commerce de gros de journaux, de livres et de périodiques

46492 Commerce de gros de fournitures scolaires et de bureau

4649201 Commerce de gros d'articles de papeterie, de fournitures de bureau et de fournitures scolaires

46493 Commerce de gros d'articles en papier ou en carton

46494 Commerce de gros d'articles ménagers non électriques

4649401 Commerce de gros de couverts et d'articles métalliques de table et de cuisine

4649411 Commerce de gros d'appareils ménagers non-électriques

46495 Commerce de gros de cycles

46496 Commerce de gros d'articles de sport et de camping, sauf cycles

4649601 Commerce de gros d'articles de sport et de camping

46497 Commerce de gros de jeux et de jouets

46498 Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage

4649801 Commerce de gros de maroquinerie et d'articles de voyage

46499 Commerce de gros d'autres biens domestiques n.c.a.

4649901 Commerce de gros d'instruments de musique

4649902 Commerce de gros d'ouvrages en bois, en osier ou en liège

4649903 Autres commerces de gros d'articles de consommation n.d.a.

465 Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication

4651 Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels

46510 Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels

4652 Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

46520 Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication

466 Commerce de gros d'autres équipements industriels

4661 Commerce de gros de matériel agricole

46610 Commerce de gros de matériel agricole

4662 Commerce de gros de machines-outils

46620 Commerce de gros de machines-outils

4663 Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

46630 Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil

4664 Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement

46640 Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement

4665 Commerce de gros de mobilier de bureau

46650 Commerce de gros de mobilier de bureau

Volet B - suite

4666 Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau 46660 Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau

4669 Commerce de gros d'autres machines et équipements

46691 Commerce de gros de machines pour la production d'aliments, de boissons et de tabac

46692 Commerce de gros de machines d'emballage et d'appareils de pesage

46693 Commerce de gros de matériel électrique, y compris le matériel d'installation

46694 Commerce de gros de matériel de levage et de manutention

46695 Commerce de gros de pompes et de compresseurs

46696 Commerce de gros d'instruments de mesure, de contrôle et de navigation

46697 Commerce de gros de machines et d'appareils de chauffage et de refroidissement à usage industriel

46699 Commerce de gros d'autres machines et équipements n.c.a.

4669901 Commerce de gros de munitions

467 Autres commerces de gros spécialisés

4671 Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes

46710 Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes

4671001 Commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux

4671002 Commerce de gros de carburants, graisses, lubrifiants, huiles etc.

4672 Commerce de gros de minerais et de métaux

46720 Commerce de gros de minerais et de métaux

4672001 Commerce de gros de minerais métalliques ferreux et non ferreux

4672002 Commerce de gros de métaux ferreux et non ferreux sous formes primaires, y compris l'or et les autres métaux précieux

4672003 Commerce de gros de demi-produits en métaux ferreux et non ferreux

4673 Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires

46731 Commerce de gros de matériaux de construction, assortiment général

4673101 Commerce de gros de matériaux de construction: sable, gravier, ciment, briques etc.

4673102 Commerce de gros de menuiseries et fermetures de bâtiment autres qu'en bois

46732 Commerce de gros de bois

4673201 Commerce de gros de bois brut

4673202 Commerce de gros de produits de la transformation primaire du bois

4673203 Commerce de gros de panneaux, parquets, lambris etc.

4673204 Commerce de gros de menuiseries et fermetures de bâtiment en bois

46733 Commerce de gros de papiers peints, de peintures et de tissus d'ameublement

4673301 Commerce de gros de papier peints et de revêtements muraux

4673311 Commerce de gros de peintures et de vernis

46734 Commerce de gros de verre plat

4673401 Commerce de gros de verre plat

46735 Commerce de gros de carrelages

46736 Commerce de gros d'équipements sanitaires

4673601 Commerce de gros d'appareils sanitaires: baignoires, lavabos, cuvettes d'aisance etc.

46739 Commerce de gros d'autres matériaux de construction

4674 Commerce de gros de quincaillerie et de fournitures pour plomberie et chauffage

46741 Commerce de gros de quincaillerie

4674101 Commerce de gros de quincaillerie générale (clous, fils, visserie, boulonnerie etc.), d'outils à main (marteaux, scies, tournevis etc.) et d'outillage électroportatif

4674102 Commerce de gros de quincaillerie d'ameublement et de bâtiment: serrures, clés, charnières etc.

4674103 Commerce de gros d'ustensiles de ménage métalliques

46742 Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage

4674201 Commerce de gros d'appareils de chauffage central

4674202 Commerce de gros de fournitures pour installations sanitaires et chauffage central: tubes, tuyaux, raccords de tuyauterie, robinets, tuyaux en caoutchouc etc.

4675 Commerce de gros de produits chimiques

46751 Commerce de gros de produits chimiques industriels

4675101 Commerce de gros de produits chimiques industriels: aniline, encres d'imprimerie, huiles essentielles, gaz industriels, colles chimiques, colorants, résine synthétiques, méthanol, paraffine etc.

4675102 Commerce de gros de produits de nettoyage à usage industriel

4675111 Commerce de gros de produits explosifs

4675112 Commerce de gros d'articles pyrotechniques

46752 Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires

4675201 Commerce de gros d'engrais et de produits phytosanitaires à usage agricole

Volet B - suite

4676 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires

46761 Commerce de gros de diamants et d'autres pierres précieuses

4676101 Commerce de gros de diamants bruts et de diamants façonnés

4676102 Commerce de gros d'autres pierres précieuses et semi-précieuses

46769 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.c.a.

4676901 Commerce de gros de matières premières textiles et de fibres textiles

4676902 Commerce de gros de papiers et cartons destinés à faire l'objet d'une transformation ultérieure par l'industrie

4676903 Commerce de gros d'autres produits intermédiaires n.d.a.

4676911 Commerce de gros de matières plastiques sous formes primaires

4676912 Commerce de gros caoutchouc brut

4677 Commerce de gros de déchets et de débris

46771 Commerce de gros d'épaves de véhicules automobiles et de pièces réutilisables

46772 Commerce de gros de déchets et de débris métalliques et non-métalliques

4677201 Commerce de gros de déchets, de débris et de matériaux de récupération, métalliques et non métalliques

46779 Commerce de gros de déchets et débris n.c.a.

469 Commerce de gros non spécialisé

4690 Commerce de gros non spécialisé

46900 Commerce de gros non spécialisé

813 Services d'aménagement paysager

8130 Services d'aménagement paysager

81300 Services d'aménagement paysager

8130001 Elagage des arbres et des haies

8130002 Création et entretien de jardins, de parcs et d'espaces verts pour installations sportives

7312 Régie publicitaire de médias

73120 Régie publicitaire de médias

7312001 Régies publicitaires de médias pour la vente de temps d'antenne et d'espaces publicitaires 7312002 Location d'emplacements à des fins publicitaires sur des panneaux, autour des terrains de sport, dans les halls de gare etc.

- toute opération commerciale, mobilière, immobilière, industrielle ou financière se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation, tant en Belgique qu'à l'étranger.

L'énumération qui précède n'est pas limitative de sorte que la société peut effectuer toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est identique, analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Elle peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'autorisations, d'agréation ou d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

But(s)

Distribuer à ses actionnaires un avantage patrimonial direct ou indirect.

Article 5 - Durée

La société a une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Article 6 - Apports

En rémunération des apports, 75 actions ont été émises.

Article 7 - Appels de fonds

§1. Les actions ne doivent pas être libérées à leur émission.

Lorsque les actions ne sont pas entièrement libérées, l'administrateur/les administrateurs décide(nt) souverainement des appels de fonds complémentaires à effectuer par les actionnaires moyennant traitement égal de tous ceux-ci.

L'administrateur/les administrateurs peut/peuvent autoriser les actionnaires à libérer leurs actions par anticipation ; dans ce cas, il(s) détermine(nt) les conditions éventuelles auxquelles ces versements anticipés sont admis. Ceux-ci sont considérés comme des avances de fonds.

Tout versement appelé s'impute sur l'ensemble des actions dont l'actionnaire est titulaire.

Volet B - suite

L'actionnaire qui, après un préavis d'un mois notifié par lettre recommandée, ne satisfait pas à un appel de fonds, doit payer à la société un intérêt calculé au taux de l'intérêt légal augmenté de deux pour cent l'an, à dater du jour de l'exigibilité du versement.

L'administrateur/les administrateurs peut en outre, après un second avis recommandé resté sans résultat pendant un mois, convoquer l'assemblée générale afin d'entendre prononcer l'exclusion de l'actionnaire conformément à la procédure prévue par le Code des sociétés et des associations. L'actionnaire exclu recouvre la valeur de sa part de retrait de la manière déterminée conformément au Code des sociétés et des associations.

L'exercice du droit de vote afférent aux actions sur lesquelles les versements n'ont pas été opérés est suspendu aussi longtemps que ces versements, régulièrement appelés et exigibles, n'ont pas été effectués.

En cas d'actionnaire unique-administrateur, ce dernier détermine librement, au fur et à mesure des besoins de la société et aux époques qu'il jugera utiles, les versements ultérieurs à effectuer par lui sur les actions souscrites en espèces et non entièrement libérées.

Article 8. Apport en numéraire avec émission de nouvelles actions – Droit de préférence Les actions nouvelles à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Le droit de souscription préférentielle peut être exercé pendant un délai d'au moins quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription.

L'ouverture de la souscription avec droit de préférence ainsi que son délai d'exercice sont fixés par l'organe qui procède à l'émission et sont portés à la connaissance des actionnaires par courrier électronique, ou, pour les personnes dont elle ne dispose pas d'une adresse électronique, par courrier ordinaire, à envoyer le même jour que les communications électroniques. Si ce droit n'a pas entièrement été exercé, les actions restantes sont offertes conformément aux alinéas précédents par priorité aux actionnaires ayant déjà exercé la totalité de leur droit de préférence. Il sera procédé de cette manière, selon les modalités arrêtées par la gérance, jusqu'à ce que l'émission soit entièrement souscrite ou que plus aucun actionnaire ne se prévale de cette faculté.

Pour les actions grevées d'un usufruit, le droit de souscription préférentielle revient au nupropriétaire, à moins que le nu propriétaire et l'usufruitier n'en conviennent autrement. Les nouvelles actions que celui-ci obtient avec des fonds propres, seront grevées du même usufruit que les anciennes, sauf si l'usufruitier renonce à ce droit.

A la fin de l'usufruit, l'usufruitier est tenu de rembourser la valeur de l'usufruit sur les nouvelles actions au nu-propriétaire.

Si le nu-propriétaire ne se prévaut pas du droit de souscription préférentielle, l'usufruitier peut l'exercer. Les nouvelles actions que celui-ci obtient avec des fonds propres, lui appartiendront en pleine propriété.

Il est tenu de rembourser la valeur de la nue-propriété du droit de souscription préférentielle au nupropriétaire.

Article 9 - Cession et transmission des actions

A/ Cessions libres

Les actions peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort, sans agrément, à un actionnaire, au conjoint du cédant ou du testateur ou aux descendants en ligne di-recte des actionnaires.

B/ Cessions soumises à agrément

Tout actionnaire qui voudra céder ses actions entre vifs à une personne autre que celles visées à l'alinéa précédent devra, à peine d'inopposabilité à la société et aux tiers, obtenir l'agrément de la moitié au moins des actionnaires, possédant les trois/quarts au moins des actions, déduction faite des actions dont la cession est proposée.

A cette fin, il devra adresser à l'organe d'administration, sous pli recommandé, une demande indiquant les nom(s), prénom(s), domicile(s) (ou dénomination, siège social et numéro RPM s'il s'agit d'une personne morale) du ou des cessionnaires proposés ainsi que le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, l'organe d'administration en transmet la teneur, par pli recommandé ou conformément au 1er alinéa de l'article 2:32. CSA, à chacun des actionnaires, en leur demandant une réponse affirmative ou négative par écrit dans un délai de quinze jours et en signalant que ceux qui s'abstiennent de donner leur avis seront considérés comme donnant leur agrément. Cette réponse devra être envoyée par pli recommandé ou suivant l'autre mode de communication utilisé conformément au 1er alinéa de l'article 2:32. CSA vis-à-vis de l'actionnaire qui répond.

Dans la huitaine de l'expiration du délai de réponse, l'organe d'administration notifie au cédant le sort réservé à sa demande.

Volet B - suite

Les héritiers et légataires qui ne deviendraient pas de plein droit actionnaires aux termes des présents statuts seront tenus de solliciter, selon les mêmes formalités, l'agrément des actionnaires. En cas de refus d'agrément, le cédant pourra exiger des opposants qu'elles lui soient rachetées à leur valeur fixée par un expert choisi de commun accord ou, à défaut, par le Président du Tribunal de l'Entreprise du siège social, statuant comme en référé. Il en sera de même en cas de refus d'agrément d'un héritier ou d'un légataire. Dans l'un et l'autre cas, le paiement devra intervenir dans les six mois de la demande de rachat du cédant suite au refus d'agrément.

Article 10. Nature des actions

Toutes les actions sont nominatives, elles portent un numéro d'ordre.

Elles sont inscrites dans le registre des actions nominatives; ce registre contiendra les mentions requises par le Code des sociétés et des associations. Les titulaires d'actions peuvent prendre connaissance de ce registre relatif à leurs titres.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action en nue-propriété et usufruit, l'usufruitier et le nu-propriétaire sont inscrits séparément dans le registre des actions nominatives, avec indication de leurs droits respectifs.

Les cessions n'ont d'effet vis-à-vis de la société et des tiers qu'à dater de leur inscription dans le registre des actions. Des certificats constatant ces inscriptions sont délivrés aux titulaires des titres.

Article 11: Nature des autres titres

Tous les titres, autres que les actions, sont nominatifs, ils portent un numéro d'ordre.

Ils sont inscrits dans un registre des titres nominatifs de la catégorie à laquelle ils appartiennent ; ce registre contiendra les mentions requises par le Code des sociétés et des associations. Chaque titulaire de pareils titres peut prendre connaissance de ce registre relatif à ses titres.

En cas de démembrement du droit de propriété d'une action en nue-propriété et usufruit, l'usufruitier et le nu-propriétaire sont inscrits séparément dans le registre des titres, avec indication de leurs droits respectifs.

Le registre des titres pourra être tenu en la forme électronique.

Article 12 – Administration

A Nomination

La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité d'administrateurs statutaires.

L'assemblée qui nomme le ou les administrateurs fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le mandat de gérant sera censé conféré sans limitation de durée.

Si l'administrateur est une personne morale, celle-ci doit désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Conformément au dernier alinéa de l'article 2:55. CSA, si la personne morale est l'administrateur unique de la société, un représentant permanent suppléant peut être désigné.

L'assemblée générale peut en toute hypothèse mettre fin au mandat d'un administrateur, nommé ou non dans les statuts, pour de justes motifs, sans préavis ni indemnité.

B/ Pouvoirs

Chaque administrateur agissant seul représente la société à l'égard des tiers et en justice et peut poser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

S'il n'y a qu'un seul administrateur, la totalité des pouvoirs d'administration lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

Un administrateur peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire, actionnaire ou non.

Article 11 - Rémunération

L'assemblée générale décide si le mandat d'administrateur est rémunéré ou gratuit.

Article 12 - Contrôle

Tant que la société répond aux critères prévus par le Code des sociétés et permettant de ne pas nommer de commissaire, il n'est pas nommé de commissaire, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Dans ce cas, chaque actionnaire possède individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle du commissaire. Il peut se faire représenter ou se faire assister par un expertcomptable. La rémunération de celuici incombe à la société s'il a été désigné avec son accord ou si cette rémunération a été mise à sa charge par décision judiciaire.

Article 13 – Assemblées générales

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année le 3ème lundi du mois de juin, à 18 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au plus prochain jour ouvrable, autre qu'un samedi.

Volet B - suite

Des assemblées générales extraordinaires doivent être convoquées par l'organe d'administration chaque fois que l'intérêt social l'exige ou sur la requête d'actionnaires représentant 1/10ème du nombre d'actions conformément au prescrit de l'article 5:83. CSA.

Les convocations sont faites conformément à l'article 2:32. CSA et communiquées quinze jours avant l'assemblée aux actionnaires, aux administrateurs et, le cas échéant, au commissaire.

Toute personne peut renoncer à cette convocation et, en tout cas, sera considérée comme ayant été régulièrement convoquée si elle est présente ou représentée à l'assemblée.

« Assemblée générale écrite » : Des décisions d'assemblée générale peuvent également se prendre par écrit, sans réunion physique des actionnaires, dans les limites et suivant le prescrit prévus par l'article 5:85. CSA.

Article 14 - Représentation

Chaque associé peut donner procuration à un mandataire, actionnaire au non.

Article 15 – **Prorogation**

Toute assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, peut-être, séance tenante, prorogée à trois semaines au plus par la gérance. La prorogation annule toutes les décisions prises.

La seconde assemblée délibère sur le même ordre du jour et statue définitivement.

Article 16 – Présidence — Délibérations — Procès-verbaux

L'assemblée générale est présidée par un administrateur ou, à défaut, par l'actionnaire présent qui détient le plus d'actions.

Sauf dans les cas prévus par la loi, l'assemblée statue quelle que soit la portion du capital représentée et à la majorité des voix.

Chaque action donne droit à une voix.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont consignés dans un registre. Ils sont signés par les actionnaires qui le demandent. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

Article 17 – Exercice social

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

A cette dernière date, les écritures sociales sont arrêtées et l'organe d'administration dresse un inventaire et établit les comptes annuels dont, après approbation par l'assemblée, il assure la publication, conformément à la loi.

Article 18 - Affectation du bénéfice

L'affectation du bénéfice est décidée par l'assemblée générale statuant sur proposition de l'organe d' administration, dans le respect des règles fixée par les articles 5:142. à 5:144. CSA.

Article 19 - Liquidation

Sous réserve de la possibilité de procéder à une dissolution-clôture en un seul acte, si la société est dissoute, la liquidation est effectuée par un liquidateur désigné en principe par l'assemblée générale. Le liquidateur n'entre en fonction qu'après confirmation de sa nomination par le Tribunal de l' Entreprise compétent (*Cette confirmation n'est toutefois pas requise s'il résulte de l'état actif et passif – joint au rapport prévu par l'article 2:71. CSA – que la société n'a de dettes qu'à l'égard de ses actionnaires et que tous les actionnaires créanciers de la société confirment par écrit leur accord sur la nomination*).

Si plusieurs liquidateurs sont nommés, ils forment un collège.

Le liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus conférés par les articles 2:87. et suivants CSA. L'assemblée générale détermine, le cas échéant, les émoluments du liquidateur.

Article 20 - Répartition

Le cas échéant après approbation du plan de répartition par le Tribunal de l'Entreprise compétent, le liquidateur répartit l'actif net entre les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils possèdent. Si toutes les actions ne sont pas libérées dans une égale proportion, le liquidateur doit rétablir l'équilibre avant de procéder au partage, en mettant toutes les actions sur pied d'égalité par des appels de fonds ou par une répartition préalable.

Le solde est réparti également entre toutes les actions.

Article 21 - Election de domicile

Pour l'exécution des statuts, tout actionnaire, administrateur ou liquidateur, domicilié à l'étranger, fait élection de domicile au siège de la société.

Le ou Les administrateurs, même non domicilié(s) à l'étranger, font élection de domicile au siège de la société.

Article 22 – **Droit commun**

Les dispositions légales auxquelles il ne serait pas explicitement dérogé sont réputées faire partie des statuts et les clauses contraires aux dispositions légales impératives sont censées non écrites. **AUTORISATION(S) PRÉALABLE(S)**

Le notaire a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société, dans l'exercice de son objet social, pourrait devoir, en raison des règles administratives en vigueur, obtenir des attestations, autorisations ou licences préalables.

C. — DISPOSITIONS TEMPORAIRES

Volet B - suite

Les comparants prennent à l'unanimité les décisions suivantes qui ne deviendront effectives qu'à dater du dépôt de l'extrait de l'acte constitutif au greffe :

- 1° Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2019.
- 2° La première assemblée générale annuelle se tiendra le 3ème lundi de juin 2020.
- **3°** Est désigné en qualité d'administrateur non statutaire, pour une durée indéterminéepour une durée de prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de :

lci présent et qui déclare accepter le mandat qui lui est conféré.

L'administrateur est nommé jusqu'à révocation et peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Son mandat est gratuit.

- **4°** L'organe d'administration reprendra, le cas échéant, dans le délai légal, les engagements souscrits au nom de la société en formation depuis le 1er mai 2019.
- 5° Les comparants ne désignent pas de commissaire.
- 6°- l'adresse électronique de la société est : 90 washsrl@gmail.com

Toute modification de l'adresse fera l'objet d'une publication au Moniteur Belge.

7. Frais et déclarations des parties

Les comparants déclarent savoir que le montant des frais, rémunérations ou charges incombant à la société en raison de sa constitution s'élève à deux mille euros.

Délégation de pouvoirs spéciaux

L'organe d'administration donne tous pouvoirs à Monsieur Yvan DURIEUX précité pour effectuer toutes formalités requises et faire toutes les déclarations nécessaires auprès d'un guichet d'entreprises ainsi que pour l'immatriculation à la TVA.

Ce mandataire pourra à cette fin prendre tous engagements au nom de la société, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution de ce mandat. Pour extrait analytique conforme;

Maître Vincent MAILLARD

Notaire à 6460 Chimay